

Réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 17 JUIN 2011 à 19 h 00

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de présents	:	16
Nombre de votants	:	21
Date de convocation	:	08/06/2011

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS 17 juin 2011 --- o0o ---

L'an deux mille onze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, M. de ZANET (a procuration pour Mme DUBUN), M. DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Mme ROCA), M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE), M. BATS, Mme LEGLISE (arrivée à 19h40), M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA (a quitté la séance à 19h30), M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme LEFORT.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), Mme ROLLIN (a donné procuration à M. DEHEZ), Mme DUBUN (a donné procuration à M. de ZANET), Mme ROCA (a donné procuration à Mme DEGOS à partir de 19h30), Mme DEHEZ-BATISTA (a donné procuration à Melle POLESE), Mr DUCASSE.

Etait absent : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATIONS à l'ordre du JOUR

Administration Générale / Finances :

- délibération n° 1

Désignation des délégués aux élections SENATORIALES

- délibération n°2

Participations financières divers organismes – Marché fermier

- délibération n°3

Admissions en non valeur – budget principal de la Ville

- délibération n°4

Mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat d'Irrigation de la région de Meilhan

Education /Associations / Sports /Animations /

- délibération n° 5

Attribution subvention exceptionnelle à l'association « MRC » de 1 500 €, et à l'association de FUTSAL de TARTAS de 500 €

- délibération n°6

Projet de Restauration scolaire pour la rentrée 2011/2012 (**remis en séance**)

Urbanisme/Environnement/Travaux/Cadre de Vie :

- délibération n° 7

Approbation du plan de financement du projet «Centre de Loisirs » de TARTAS

- délibération n°8

Demande de subvention exceptionnelle au titre de la Réserve parlementaire « projet Centre de Loisirs » de TARTAS

- délibération n°9
- Convention « sauvegarde des chauves-souris »
- délibération n°10

Dénomination d'une voie communale – route de Boussets

Information/Communication aux Membres du Conseil Municipal :

- information « programme des Fêtes Locales » du 8 au 11 juillet 2011
- information « Conseil d'Administration du CCAS » du 8 juin 2011

La séance est ouverte à 19 h 00.

Monsieur le Maire :

- remercie les membres présents,
- indique que :
Monsieur Eric LAMOTHE adjoint au Maire est excusé et donne procuration à Monsieur Philippe DUBOS adjoint au Maire,
Madame Céline ROLLIN conseillère délégué est excusée et donne procuration à Monsieur Alain DEHEZ adjoint au Maire,
Madame Evelyne DUBUN conseillère municipale est excusée et donne procuration à Monsieur Xavier de ZANET adjoint au Maire,
Madame Isabelle ROCA conseillère municipale qui quittera la séance à 19h30, donne procuration à Madame Dominique DEGOS adjoint au Maire,
Madame Viviane DEHEZ-BATISTA conseillère municipale est excusée et donne procuration à Carine POLESE conseillère municipale.
Mr DUCASSE conseiller municipal est excusé.
- fait procéder à la désignation d'une secrétaire de séance :
Carine POLESE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des instructions ont été adressées aux collectivités territoriales afin de convoquer le conseil municipal en date du 17 juin 2011 au vu de procéder à la désignation des grands électeurs qui participeront aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

Monsieur le Maire précise que d'autres points seront traités lors de cette réunion et garde la parole pour débiter la séance par la désignation des délégués aux Elections sénatoriales.

DELIBERATIONS à l'ordre du jour :

I - Délibérations n° 1-Désignation des délégués aux élections sénatoriales.

Rapporteur : Jean-François BROQUERES, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que la commune de TARTAS conformément à l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011, doit procéder à la désignation de 7 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

Monsieur le Maire précise que le nombre de votants est de : 20 (Mrs DUCASSE, MOUCHEBOEUF, et Mme LEGLISE étant absents).

En qualité de délégués titulaires, se présentent :
M. BATS Dominique, adjoint au Maire,
M. de ZANET Xavier, adjoint au Maire,
Mme DEGOS Dominique, adjointe au Maire,
M. DEHEZ Alain, adjoint au Maire,
M. DUBOS Philippe, adjoint au Maire,
M. LAMOTHE Eric, adjoint au Maire.
M. BRUEY Stéphane, conseiller municipal,

Il est alors procédé au scrutin à bulletin secret et dès le premier tour, compte tenu du résultat des votes, M. le Maire a pu valider la désignation des 7 élus proposés. Chacun d'entre eux a obtenu 20 voix.

Ensuite il est proposé de désigner les délégués suppléants :
Mme LEGLISE Isabelle, conseillère déléguée,
M. MARSAN Jean, conseiller délégué,
Mme ROLLIN Céline, conseillère déléguée
Mme ULMANN Catherine propose sa candidature pour le quatrième poste.

Le scrutin a donc lieu et obtiennent :
Mme LEGLISE Isabelle, 20 voix
M. MARSAN Jean, 20 voix
Mme ROLLIN Céline, 20 voix
Mme ULMANN Catherine, 19 voix
M. LASSUS Patrice, 1 voix.

Sont donc désignés délégués suppléants :
Mme LEGLISE, M. MARSAN, Mme ROLLIN, Mme ULMANN.

M. le Maire procède à la proclamation des résultats et donne la parole à M. DEHEZ Alain pour poursuivre la séance.

II - délibération n° 2 – Participation financières divers organismes – Marché fermier – Ville de TARTAS année 2011.

Rapporteur : Alain DEHEZ, adjoint au Maire.

M. Alain DEHEZ informe l'assemblée que plusieurs partenaires versent des participations financières ou autres pour le fonctionnement du marché fermier. De plus, afin de promouvoir le marché, un flyer est réalisé et diffusé.

M. DEHEZ précise qu'il est nécessaire de promouvoir le marché fermier du samedi et le marché traditionnel du lundi pour leur pérennisation.

Le recouvrement de subventions ou participations d'organismes est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame ROCA quitte alors la séance et donne procuration à Dominique DEGOS adjointe au Maire pour les autres questions à l'ordre du jour.

III - délibération n°3 – Admissions en non valeur – budget principal Ville.

Rapporteur : *Jean-François BROQUERES, Maire.*

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est donné avis favorable pour procéder à l'admission en non valeur de différents titres de recettes des années 2008 à 2009, au titre de la cantine scolaire.

Mr le Maire, précise que les différents admissions en non valeur représentent un montant 189.50 €, ce qui est un montant faible par rapport au budget de la Ville.

IV – délibération n°4 : Mise à disposition d'un agent de la Ville de Tartas auprès du Syndicat d'irrigation de la région de Meilhan.

Rapporteur : *Jean-François BROQUERES, Maire.*

M. le Maire informe l'assemblée que le syndicat intercommunal d'irrigation de la région de Meilhan qui dessert un quartier de TARTAS, recherche un agent à temps non complet pour assurer la surveillance des stations et la réparation des bornes d'irrigation, principalement pour la saison d'été.

M. le Maire précise que le temps passé auprès du Syndicat d'irrigation (rémunérations, et charges) sera entièrement remboursé à la commune de TARTAS.

A l'unanimité, les membres présents autorisent la mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat d'irrigation.

V - délibération n° 5 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « MRC » et à l'association de FUTSAL de TARTAS

Rapporteur : *Philippe DUBOS, adjoint au Maire en charge des associations.*

Lors de la séance du 28 avril dernier, notre assemblée s'est prononcée pour l'attribution de différentes subventions aux associations locales.

M. DUBOS propose à l'assemblée le vote de subventions complémentaires aux associations « MRC » (1500€) et « FUTSAL de TARTAS » (500€), les crédits étant prévus au chapitre 65 du budget de la Ville pour 2011.

M. DUBOS informe l'assemblée de la nature des activités et projets de ces deux associations :

- « MRC » est une association qui pratique la moto de compétition et qui s'est engagée à participer aux manifestations locales comme le téléthon. L'image de la Ville de TARTAS sera associée lors des différentes participations à des compétitions.

M. BATS intervient, et demande de s'assurer que «MRC » participe bien à des activités locales, au même titre que d'autres associations.

- « FUTSAL de TARTAS », M. DUBOS précise que c'est une jeune association d'environ 45 licenciés, qui a fait une saison sportive exemplaire, nécessitant des déplacements lointains la saison prochaine et des créneaux supplémentaires au gymnase. Il précise que cette association s'est investie dans les manifestations de la Ville et compte poursuivre son action.

M. DUBOS rappelle que les décisions proposées sont discutées en commission des sports et validées par le bureau des adjoints.

L'assemblée donne un avis favorable à l'unanimité au versement des subventions proposées.

Mme LEGLISE Isabelle rejoint la séance.

VI – délibération n° 6 – Projet de restauration scolaire pour la rentrée 2011/2012

Rapporteur : Dominique DEGOS, adjointe au Maire en charge de l'Education.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2011, Mme DEGOS avait informé l'assemblée qu'une réorganisation du service de restauration scolaire était à l'étude pour application à la rentrée 2011/2012.

En effet, depuis de nombreuses années, les parents des enfants inscrits au service de restauration du groupe scolaire Jules FERRY de TARTAS s'acquittent du paiement des repas au moyen de tickets délivrés par une régie de recettes. Ce système de tickets vendus à l'unité permet aux parents de gérer très librement la présence de leurs enfants au restaurant scolaire.

En contrepartie, la souplesse du système impose aux familles une certaine lourdeur, et représente pour l'administration quelques inconvénients dans la gestion que l'on peut résumer rapidement :

- Acquisition de nombreux tickets peu pratique,
- Contrainte pour les familles et surtout pour les enfants censés remettre chaque jour un ticket de restauration à l'école. Les risques de pertes peuvent être importants,
- Collecte des feuillets avec les tickets, par le personnel des écoles, délicate et fastidieuse, ainsi que le pointage quotidien des présents,
- Contrôle fastidieux de comptabilité des tickets par les services municipaux en liaison avec les services de la Trésorerie, s'agissant d'une régie de recettes.

Aussi, à la suite de ce constat, la réflexion menée tant par les services de la direction Education que par la commission municipale Education a permis que soit proposé le projet relatif à la mise en place de deux régimes de restauration scolaire dès la rentrée de septembre 2011.

Ce projet repose sur :

- **La mise en place d'un barème lié au quotient familial**

Ainsi, en fonction de la situation familiale et des ressources des familles, différents prix de repas en maternelle et en primaire sont instaurés.

L'application du quotient familial marque donc la volonté municipale d'offrir un service à vocation sociale.

- **La création d'un régime permanent :**

Le régime permanent comprend deux forfaits :

- Le forfait complet : tous les jours scolaires du mois sont facturés
- Le forfait à 3 jours : trois jours fixes par semaine sont facturés chaque mois.

Le prix des forfaits varie donc en fonction du nombre de jours scolaires dans le mois.

Les prix des repas sont fixés par décision de M. le Maire, conformément à la délibération du 28/03/2008.

- **La création d'un régime occasionnel**

Ce régime définit la possibilité pour les parents d'inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire uniquement quelques jours par mois.

Toutefois, afin de faciliter la gestion des effectifs du régime occasionnel, une inscription à la quinzaine sera mise en place avec retour au plus tard le mardi précédant la quinzaine concernée.
Le prix payé par les parents correspond au nombre de repas commandés chaque mois.

- L'inscription et la facturation aux familles

Afin que les effectifs des demi-pensionnaires soient connus dès le premier jour du mois considéré, le service Education établira la dernière semaine du mois précédent, un état détaillant les réservations des régimes permanent et occasionnel. Cet état comportera le nom des enfants pour permettre l'émission d'un titre de recettes.

Ainsi, à réception du titre de recettes, les familles procéderont au règlement auprès de la Trésorerie de Tartas.

- Le remboursement du prix des repas aux familles

En cas de maladie entraînant l'absence de l'enfant, le remboursement des repas du mois se fera uniquement à partir du deuxième repas non consommé tant pour les élèves maternelles que pour les élèves élémentaires. Ainsi, une carence d'un repas sera instituée.

Un justificatif médical devra obligatoirement être fourni par les parents.

- L'admission exceptionnelle des enfants au restaurant scolaire

Sur demande des familles et après examen, les enfants non inscrits au restaurant scolaire avant le début du mois pourront être admis au service de la restauration scolaire, **à titre tout à fait exceptionnel**.

A ce titre un prix majoré décidé par délibération ou arrêté sera appliqué.

- L'émission de titres de recettes

Ce projet repose donc sur l'émission directe de titres de recettes à partir d'un état certifié du service Education de la Ville de TARTAS, attestant de l'inscription des enfants à la prestation Restauration scolaire du midi. La régie de recettes est donc supprimée.

En conclusion, le projet repose donc sur :

- un barème lié au quotient familial,
- la création d'un régime permanent,
- la création d'un régime occasionnel,
- l'inscription et la facturation aux familles,
- le remboursement du prix des repas aux familles,
- l'admission exceptionnelle d'enfants non inscrits en début de mois,
- l'émission de titres de recettes.

Melle ULMANN, demande s'il y aura un contrôle des présents, Mme DEGOS lui précise qu'un pointage sera effectué tous les matins dans les classes.

Mme DEGOS informe qu'un règlement pour la restauration sera rédigé et signé par l'ensemble des familles utilisatrices du service.

M. le Maire souligne que cette nouvelle organisation permettra un allègement du système pour tous les utilisateurs et que la collectivité a fait l'acquisition d'un logiciel pour la gestion administratif.

M. LASSUS intervient au sujet du logiciel de bibliothèque pour connaître l'avancement du dossier, M. le Maire lui répond que c'est à l'étude.

A l'unanimité des membres présents, un avis favorable est donné au projet.

VII – délibérations n° 7 et 8 – Approbation du plan de financement du projet « Centre de Loisirs » de TARTAS

Rapporteur : Jean-François BROQUERES, Maire.

M. le Maire propose à notre assemblée d'approuver le plan de financement du projet « CENTRE DE LOISIRS » de TARTAS :

DEPENSES PREVISIONNELLES (H.T))		RECETTES PREVISIONNELLES (H.T)	
CONSTRUCTION aps	1.515.000 €	Subvention et/ou prêt de l'Etat	
études/BRANCHEMENTS	215.000 €	Subvention de la Région	72.000 €
		Subvention du Département	72.000 €
.....		Subvention FEADER (Pays)	200.000 €
.....		Subvention CAF	90.000 €
.....		Prêt CAF	149.000 €
.....		Subvention Réserve parlementaire	50.000 €
		Communauté de Communes	300.000 €
		Emprunt ville auprès des banques	797.000 €
TOTAUX	1.730.000 €	TOTAUX	1.730000 €

Philippe DUPOUY, conseiller Municipal demande la parole et s'interroge sur la faiblesse des participations de la Région et du Département.

En réponse, Monsieur le MAIRE, indique que les engagements de la Région et du Département sont intéressants pour la Ville de TARTAS, au regard du projet Centre de loisirs qui n'est pas une priorité pour ces collectivités. De plus, il ne faut pas oublier les difficultés financières rencontrées par les collectivités locales aujourd'hui ; aussi on ne peut que se satisfaire des participations conjointes de la Région et du Département.

Enfin, Monsieur le MAIRE précise que selon les résultats de l'appel d'offres et les accords de subventions, il ne sera pas fait forcément appel à la totalité de l'autorisation d'emprunt.

L'unanimité des membres présents approuve le plan de financement du projet « Centre de Loisirs ».

IIIX – délibération n° 8– Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur « Projet Centre de Loisirs » de TARTAS

Rapporteur : Jean-François BROQUERES, Maire.

Dans le cadre du projet de construction du CENTRE DE LOISIRS de TARTAS, par délibération en date du 14 avril 2010, notre assemblée a autorisé Monsieur le Maire à solliciter différentes subventions et participations.

Par délibération en date du 28 avril 2011, le Conseil Municipal a acté le lancement de la procédure de commande publique, et prévu l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, il convient de présenter auprès du ministère de l'intérieur, une demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire, à laquelle peut prétendre ce projet.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire auprès du Ministère de l'intérieur pour le projet Centre de Loisirs
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et de joindre au dossier les devis estimatifs des travaux

I			
DEPENSES PREVISIONNELLES (H.T))		RECETTES PREVISIONNELLES (H.T)	
CONSTRUCTION aps	1.515.000 €	Subvention et/ou prêt de l'Etat	
études/BRANCHEMENTS	215.000 €	Subvention de la Région	72.000 €
		Subvention du Département	72.000 €
.....		Subvention FEADER (Pays)	200.000 €
.....		Subvention CAF	90.000 €
.....		Prêt CAF	149.000 €
.....		Subvention Réserve parlementaire	50.000 €
		Communauté de Communes	300.000 €
		Emprunt ville auprès des banques	797.000 €
TOTAUX	1.730.000 €	TOTAUX	1.730.000 €

IX – délibération n° 9– Convention « sauvegarde des chauves-souris »

Rapporteur : *Xavier de ZANET, adjoint au Maire.*

M. de ZANET propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer une convention avec le CREN Aquitaine (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine) et le GCA (Groupe Chiroptères Aquitaine) dans le cadre de la « sauvegarde des chauves-souris », dont le gîte a été localisé dans les bâtiments de l'église Saint-Jacques de TARTAS.

M. de ZANET précise que ce peuplement de chauves-souris occupe le site principalement l'été et que leur présence ne cause aucun effet néfaste sur la structure du bâtiment, la commune s'engage donc par la signature de cette convention à garantir les conditions nécessaires à la conservation du gîte des chauves-souris et d'éviter leur dérangement et leur destruction.

M. BRUEY souligne favorablement l'action qui va tendre à promouvoir la biodiversité et propose la création d'une commission du développement durable à M. le Maire qui donne son aval.

L'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer la convention.

X – Délibérations n° 10 – Dénomination d'une voie communale – route de Boussets

Rapporteur : Jean-François BROQUERES, Maire.

Le Maire propose à l'assemblée de donner un nom au chemin rural n° 8 qui avait été omis lors de l'opération Numérué, il précise que cela résoudra des problèmes administratifs liés à l'absence d'adresse postale.

M. le Maire propose d'attribuer le nom de « route de Boussets » qui reprend tout simplement le lieu-dit « Boussets ».

A l'unanimité des membres présents, avis favorable est donné.

Information/ Communication aux Membres du Conseil Municipal :

- information « programme des Fêtes Locales » du 8 au 11 juillet 2011
- information « Conseil d'Administration du CCAS » du 8 juin 2011

Information « programme des Fêtes Locales » du 8 au 11 juillet 2011

Dominique DEGOS, adjointe au maire, et Présidente de la Régie municipale donne rendez-vous à l'ensemble du conseil municipal pour les fêtes locales du 8 au 11 juillet 2011.

M. LASSUS rappelle le rendez-vous de la Fête de la Musique du Mardi 21 juin 2011.

Information « Conseil d'Administration du CCAS » du 8 juin 2011

Enfin, monsieur le Maire demande à Jean MARSAN conseiller délégué au C. C. A. S, de faire un compte rendu du dernier conseil d'administration.

M. MARSAN informe que le C.C.A.S demande l'agrément nécessaire au recrutement de volontaires pour occuper des emplois civiques : lien social et quartier difficile, solidarité et accompagnement des personnes âgées, sensibilisation à l'environnement.

Les informations étant terminées, la séance est levée.

Il est 20 h 30.